

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 20 avril 2017 et au Conseil d'Administration qui s'est tenu ce même jour, Chargeurs :

- Expose les modalités du programme limité de rachat d'actions, et
- Annonce le renouvellement du contrat de liquidité sur l'action Chargeurs

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2017-2018

En application des articles 221-1 et suivants et 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le présent descriptif a pour objet de présenter les objectifs et les modalités du programme limité de rachat d'actions approuvé par les actionnaires de la société Chargeurs et qui permettra notamment le renouvellement d'un contrat de liquidité.

1. Date de l'Assemblée de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat d'actions 2017-2018

Il est rappelé que l'Assemblée Générale des actionnaires de **Chargeurs** du 14 mars 2016 avait précédemment autorisé, dans sa 15^{ème} résolution, le Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la société Chargeurs dont les principales caractéristiques ont été décrites dans le descriptif publié sur le site internet « www.chargeurs.fr » et diffusé via Les Echos Médias le 4 mai 2016.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a autorisé, le 20 avril 2017, dans sa 14^{ème} résolution, le Conseil d'administration à intervenir sur les actions de la société Chargeurs dont les principales caractéristiques sont décrites ci-dessous.

2. Répartition par objectifs des titres de capital au 31 mars 2017

Les 13 334 actions auto-détenues au 31 mars 2017 sont affectées à l'objectif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la société Chargeurs par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

3. Objectifs du programme de rachat d'actions

Objectif autorisé

- a) Assurer la liquidité ou animer le marché du titre de la société Chargeurs par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- b) Conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans les limites fixées par la réglementation applicable ;
- c) Réduire le capital de la société Chargeurs par voie d'annulation d'actions ;
- d) Remettre les actions ou les échanger lors de l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit, par conversion, remboursement, échange ou de toute autre manière, à l'attribution, d'actions de la société Chargeurs ;
- e) La mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société Chargeurs dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- f) L'attribution ou la cession des actions au salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- g) L'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; et/ou
- h) La mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

4. Part maximale du capital à acquérir ; nombre maximal, prix maximum d'achat et caractéristiques

Part maximale du capital à acquérir	10 % du nombre total des actions du nombre total des actions composant le capital de la société Chargeurs, soit 2 296 614 actions sur la base du capital actuel
Nombre maximal d'actions pouvant être détenu	Conformément à l'article L.225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que la société Chargeurs détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10% des actions composant le capital de la société Chargeurs à la date considérée.
Prix maximum d'achat des actions pouvant être acquises	Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. Pour rappel le Conseil d'Administration a la faculté d'ajuster ce montant en cas d'opérations sur le capital de la société Chargeurs. Le montant maximal que la société Chargeurs pourra affecter à la mise en œuvre du programme de rachat est fixé à 68 898 420 euros.
Caractéristiques des actions pouvant être acquises	Les titres concernés sont des actions ordinaires Chargeurs cotées sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000130692 L'acquisition de ces actions, ainsi que leur cession ou transfert, pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque (sauf en périodes d'offre publique sur le capital de la société Chargeurs) dans les limites permises par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par acquisition ou cession de blocs ou l'utilisation de tous instruments financiers optionnels ou dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et notamment par toutes options d'achat.

5. Durée du programme de rachat

Le programme de rachat pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale ayant autorisé le programme, soit jusqu'au 20 octobre 2018.

Conformément à l'article 241-2, II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations énumérées aux parties 3,4 et 5 ci-dessus sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 221-3 dudit Règlement Général.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LIQUIDITE SUR L'ACTION CHARGEURS

Chargeurs renouvelle par tacite reconduction le contrat avec Rothschild & Banque, pour une durée d'un an, pour la mise en œuvre d'un contrat de liquidité sur l'action Chargeurs conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

Les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité pour l'exécution de ce contrat :

- 2 600 000 euros

Calendrier financier 2017

Jeudi 7 septembre 2017 (avant bourse)

Résultats semestriels 2017

Jeudi 14 novembre 2017 (après bourse)

Information financière 3^{ème} trimestre 2017



À PROPOS DE CHARGEURS

CHARGEURS, groupe industriel et de services d'implantation mondiale, exerce en leader sur les segments de la protection temporaire de surfaces, de l'entoilage, des substrats techniques et de la laine peignée.

CHARGEURS emploie plus de 1 500 collaborateurs dans 34 pays, sur les 5 continents, au service d'une base de clientèle diversifiée dans plus de 70 pays.

Le chiffre d'affaires 2016 s'est élevé à plus de 500 millions d'euros dont plus de 90 % hors de France.

CONTACT

Communication Financière Groupe ● +33 1 47 04 13 40 ● comfin@chargeurs.fr ● www.chargeurs.fr